

Travail : le gouvernement publie des lettres type de licenciement au journal officiel



"Nous faisons de la pédagogie" assure le porte-parole du gouvernement sur RTL.

"Madame, Monsieur..., Suite à notre entretien qui s'est tenu le..."

Pour bien licencier, mieux vaut désormais se référer au journal officiel. Parmi les décrets publiés fin décembre dans le cadre des ordonnances sur le code du travail, le gouvernement [a incorporé 6 lettres-type de licenciement](#), en fonction des motifs (disciplinaire, inaptitude...). "Un kit clés en main pour licencier en toute impunité" critiquait la CGT en novembre dernier lors de la mise route de cette idée.

Interrogé sur la question, le porte-parole du gouvernement a justifié ce décret sur RTL : "L'objectif, est de simplifier la compréhension, pour tous les citoyens, de textes qui sont objectivement aujourd'hui incompréhensibles", explique-t-il. "Nous ne tenons pas la main [aux patrons], nous donnons les moyens. Nous expliquons, nous faisons de la pédagogie." Les vices de procédure sont en effet légion lors des licenciements, ce qui rend ces derniers caduques, mêmes lorsqu'ils sont légitimes.